**EXEMPLE**

**Politique de développement durable**



**La fabrique de gâteaux aux fraises**

**de**

**madame Mirabelle**



**Préambule**

De plus en plus d’organisations s’engagent dans une démarche concertée visant à promouvoir le développement durable et à appliquer ses principes tout en rendant public leur engagement. La fabrique de gâteaux aux fraises de madame Mirabelle souhaite inscrire son engagement dans une politique de développement durable, permettant ainsi d’encadrer la volonté des parties prenantes à poursuivre dans cette voie au profit de l’organisation et de la société en général.

Dans le cadre de cette politique, notre organisation s’engage à :

1. Définir les principes et les pratiques du développement durable pertinents pour notre organisation;
2. Les intégrer dans nos processus de prise de décision et de gestion;
3. Agir de manière cohérente et responsable dans nos pratiques quotidiennes;
4. Faire preuve d’initiative en matière de développement durable;
5. Collaborer afin de favoriser le partage des connaissances et des ressources;
6. Associer nos fournisseurs et nos employés à la réalisation des objectifs de développement durable;
7. Associer les personnes et les communautés à la mise en œuvre de la politique de développement durable;
8. Mettre en place un processus d’amélioration continue de nos pratiques à la lumière des nouvelles opportunités en développement durable;
9. Mesurer les résultats, évaluer les progrès accomplis et diffuser cette information.

La présente politique constitue notre cadre de référence pour mettre en œuvre cet engagement.

Mise en contexte

**Nos principaux enjeux :**

|  |
| --- |
| Moins actifs, les individus de notre société n’ont pas besoin d’autant de calories qu’autrefois. La production de gâteaux doit s’adapter à ces nouveaux besoins et offrir des produits qui répondent à une clientèle qui a de nouvelles exigences.  Le souci de l’environnement est une priorité pour notre clientèle. La fabrique de gâteaux aux fraises souhaite que des améliorations puissent être apportées aux opérations afin d’assurer une meilleure performance environnementale.  La mobilité des travailleurs est devenue un enjeu important pour l’organisation. Le village compte sur la fabrique de gâteaux aux fraises pour assurer le développement économique de la région. Il est nécessaire de mettre en place des mesures de renforcement de l’appartenance, des capacités et des compétences.  Cette politique est une manifestation concrète de notre engagement et de notre volonté de rassembler nos parties prenantes autour d’une vision claire en matière de développement durable. |

**Notre vision, notre mission et nos valeurs :**

|  |
| --- |
| Notre vision : doubler le chiffre d’affaires d’ici les cinq prochaines années afin d’avoir une incidence encore plus importante dans le développement économique local et régional, et ce, dans le plus grand respect de l’environnement et du bienêtre des employés et de la société.  Notre mission : offrir des produits sains pour la santé à une clientèle soucieuse de son bienêtre, et ce, en favorisant les saines pratiques de gestion de développement durable.  Notre politique de développement durable est ancrée dans nos trois valeurs fondamentales, qui sont :   * l’organisation doit être à l’écoute des clients; * la santé et la sécurité des travailleurs n’ont pas de prix; * l’esprit de partage avec les employés et la communauté est important. |

**Notre positionnement sur le marché :**

|  |
| --- |
| Nous sommes reconnus sur le marché comme étant la fabrique de gâteaux aux fraises la plus intéressante en termes de produits et de gouvernance. Nos produits sont fabriqués en utilisant le plus possible le soutien des producteurs locaux. La gouvernance incite les habitants de la région à travailler pour la fabrique de gâteaux aux fraises. C’est une fierté de travailler pour madame Mirabelle, qui est d’ailleurs souvent citée en exemple. Nous devons maintenant assurer la pérennité de l’organisation et maximiser notre contribution par des produits encore plus sains pour la santé. |

**1.** **DÉFINITION**

|  |
| --- |
| La politique de développement durable BNQ 21000 formalise les engagements de la fabrique de gâteaux aux fraises de madame Mirabelle. Cette politique orientera les actions qui seront mises en œuvre en lien avec les principes qui sont énoncés, et ce, dès son entrée en vigueur. |

**2. PRINCIPES DIRECTEURS**

|  |
| --- |
| Notre engagement au développement durable est mis en œuvre par l’application des quatre principes suivants :  **Favoriser l’engagement de nos employés au développement durable.**   * Sensibiliser les employés et intégrer la culture de développement durable au sein des opérations. * Adopter des mesures qui tiennent compte des dimensions économiques, environnementales et sociales dans le processus décisionnel. * Faire participer les employés au processus.   **Contribuer au développement de notre communauté.**   * Contribuer à l’émergence de projets qui profitent à notre communauté et qui développent la région. * Assurer un dialogue continu. * Répondre aux besoins exprimés. * Valoriser le développement local.   **Assurer un milieu sécuritaire pour les employés.**   * Assurer la protection de nos employés et de notre communauté par la mise en place d’une machinerie et de processus sans danger. * Assurer une communication efficace auprès des employés et de la communauté en matière de santé et de sécurité au travail.   **Favoriser le partenariat et le transfert d’expertise auprès des fournisseurs locaux.**   * Encourager le partenariat avec les fournisseurs locaux. * Établir des communications qui favorisent les échanges, le développement de connaissances et la transmission du savoir-faire. |

**3. CHAMPS D’APPLICATION**

**La portée de la politique**

|  |
| --- |
| Cette politique s’adresse à tous les employés de la fabrique de gâteaux aux fraises de madame Mirabelle. Elle porte sur l’ensemble des activités de l’organisation. Elle sert également de cadre de référence dans les relations avec les différentes parties prenantes, autant à l’interne qu’à l’externe, notamment avec les fournisseurs et la communauté dans laquelle l’organisation est implantée.  La politique de développement durable chapeaute toutes les autres politiques déjà instaurées dans l’organisation. Elle devient ainsi la politique qui encadre les comportements et les stratégies provenant des autres politiques. |

**L’apport des publics cibles à la mise en œuvre**

|  |
| --- |
| Cette politique permettra de travailler dans le même sens et de comprendre les actions qui seront mises en œuvre dans l’organisation dans le cadre du plan d’action de développement durable BNQ 21000. |

**4. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE**

**Énoncé des orientations**

|  |
| --- |
| La politiquesouhaite trouver ses orientations au sein de deux axes distincts :   * Faciliter l’adhésion des parties prenantes de l’organisation autour d’une vision commune sur les engagements de l’organisation en matière de développement durable; * Assurer une cohérence entre la vision, la mission et les valeurs de l’organisation et les actions qui seront mises en œuvre. |

**L’intérêt pour la mise en œuvre de la politique**

|  |
| --- |
| L’organisation souhaite appliquer les pratiques de gestion en développement durable, faciliter l’adhésion des employés et des autres parties prenantes et encadrer les actions qui seront mises en œuvre. |

**5. DROITS ET OBLIGATIONS**

|  |
| --- |
| Cette politique a été validée par la direction générale et peut donc être mise en œuvre le plus rapidement possible.  Cette politique est un instrument à respecter et à mettre en place au sein de l’ensemble des composantes de l’organisation. La direction générale et toute l’équipe de gestionnaires de l’organisation devront utiliser cette politique comme un outil de gestion facilitant le processus décisionnel dans une perspective de développement durable.  La politique de développement durable devra faire l’objet d’une mise à jour tous les trois ans, et ce, en concordance avec le processus de planification stratégique prévu à cette fréquence. |

**6. STRUCTURES ET RESPONSABILITÉS**

|  |
| --- |
| La direction générale est responsable du contenu et des modifications futures apportées à cette politique. La direction générale est responsable de transmettre l’information sur la politique et son application auprès des employés.  L’application de cette politique est la responsabilité de chacun des employés de l’organisation.  Un comité de développement durable sera responsable de la mise en œuvre des actions qui découlent du plan d’action de développement durable BNQ 21000, qui a été établi en cohérence avec la présente politique. |

**7. AUTORITÉ**

|  |
| --- |
| Madame Mirabelle est la ressource responsable de la politique. Madame Mirabelle est soutenue par l’équipe de direction et le comité de développement durable pour développer le contenu de la politique et réaliser sa mise en œuvre. |

**8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TITRE :** | *Politique de développement durable BNQ* *21000* | |
| **ADOPTION :** | Comité de direction | *Résolution :* no 1 |
| **ENTRÉE EN VIGUEUR :** | XXXX-XX-XX |  |
| **MODIFICATION :** | Comité de direction | *Résolution :* no 1 |

**HISTORIQUE DES VERSIONS :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Version** | **Date** | **Description** | **Responsable** |
| No 1 | XXXX-XX-XX | Version préliminaire | Madame Mirabelle |
| No 2 | XXXX-XX-XX | Version adoptée avec ajustements proposés | Madame Mirabelle |
|  |  |  |  |